



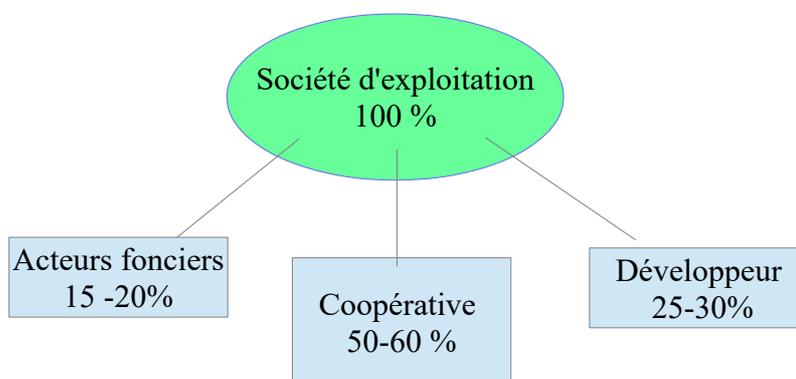
Développement et exploitation d'un projet éolien (*SER=source d'énergie renouvelable)

1- Le développeur

Citidev est le développeur de Citiwatt
Sa mission est d'obtenir le permis d'exploitation d'une éolienne pour 30 ans
Ce permis sera alors cédé à la société d'exploitation.

2- La société d'exploitation (= l'exploitant)

L'actionariat de la société exploitante dans le concept CITIWATT est l'expression d'une **structure participative (majorité)**



Cet actionariat est repris sous **3 groupes d'acteurs**

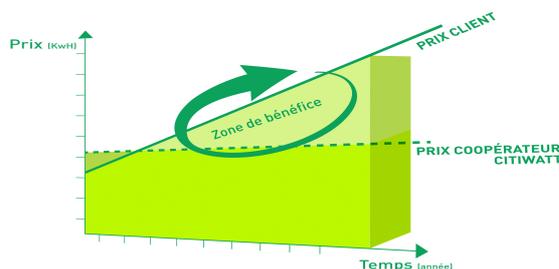
- a- l'acteur de développement 25-30% des parts
- b- les acteurs fonciers 15 à 20% des parts
- c- les acteurs coopératifs 50 à 60%

3- La structure juridique porteuse du projet

Citiwatt propose une structure du type **SRL société à responsabilité limitée** qui restera en formation usqu'à l'obtention d'un permis définitif.
Une fois celui-ci acquis par le développeur, ce dernier le cédera à la société d'exploitation qui prendra alors forme pour mettre en route le chantier et son exploitation.

4- La vente du courant

La vente du courant se fera auprès d'un **fournisseur participatif** (coopérative)
Sa caractéristique est celle d'être détenu par des coopératives de production citoyenne



Les membres bénéficient alors d'un courant issu de leur propre outil de production.
